

EXTRAIT

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 24 juin 2019

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

- Etaient
présents : Monsieur Frédéric BIERRY, président
- Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents
- Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Nicolas MATT
- Procuration(s) : Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER ayant donné pouvoir à Monsieur Denis SCHULTZ, Madame Françoise BUFFET ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas MATT, Monsieur Mathieu CAHN ayant donné pouvoir à Madame Suzanne KEMPF, Monsieur Vincent DEBES ayant donné pouvoir à Madame Cécile DELATTRE, Monsieur Serge OEHLER ayant donné pouvoir à Madame Françoise BEY
- Excusé(s) : Madame Frédérique MOZZICONACCI
- Absent(s) : Monsieur Denis HOMMEL, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur Sébastien ZAEGEL
- Rapporteur : Monsieur Bernard FISCHER

N° CD/2019/036 - 010 - Gestion Financière
Proposition d'approbation du compte administratif et du compte de gestion 2018

Sur proposition de la Commission des finances et des affaires générales :

1/ Pour le budget principal, le Conseil Départemental constate que l'excédent global de clôture de la gestion 2018 est de 101 036 325,83 € :

- dont le solde d'exécution de la section d'investissement est déficitaire de 86 124 521,17 €,
- dont le résultat cumulé excédentaire de la section de fonctionnement s'élève à 187 160 847,00 €.

Le Conseil Départemental :

- arrête le compte de gestion,
- décide de reporter le solde d'exécution déficitaire de la section d'investissement d'un montant de 86 124 521,17 € en dépense au compte 001 "Solde d'exécution de la section d'investissement",
- décide d'affecter le résultat cumulé excédentaire de la section de fonctionnement de 187 160 847,00 € à hauteur de 86 124 521,17 € à la couverture du déficit de la section d'investissement au compte 1068 "Excédents de fonctionnement capitalisés" et de reporter le solde à hauteur de 101 036 325,83 € au compte 002 "Excédent de fonctionnement reporté".

2/ Pour le budget annexe du Parc départemental d'entretien des cours d'eau, le Conseil Départemental constate que l'excédent global de clôture de la gestion 2018 est de 1 091 621,63 €

- dont le solde d'exécution de la section d'investissement est excédentaire de 522 417,05 €
- dont le résultat excédentaire de la section de fonctionnement s'élève à 569 204,58 €.

Le Conseil Départemental :

- arrête le compte de gestion
- décide de reporter le solde d'exécution de la section d'investissement d'un montant de 522 417,05 € au compte 001 "Solde d'exécution de la section d'investissement reporté"
- décide de reporter le résultat de la section de fonctionnement d'un montant de 569 204,58 € au compte 002 "Résultat d'exploitation reporté"

3/ Pour le budget annexe du Foyer de l'enfance, le Conseil Départemental constate que l'exercice 2018 se clôture avec un déficit global de 111 553,88 € :

- dont un déficit de 24 549,93 € pour l'investissement (avec le report des exercices antérieurs de 742 777,63 €, le solde excédentaire en investissement à reporter s'élève à 718 227,70 €),
- dont un déficit de fonctionnement de 87 003,95 €

Le Conseil Départemental :

- arrête le compte de gestion
- décide que le montant total à affecter en 2019 au titre des résultats 2018 est de 86 764,08 €, correspondant au solde du résultat déficitaire comptable 2018 de - 87 003,95 € et de l'intégration des reports à nouveau au titre de 2018 conformément aux délibérations antérieures, soit le montant excédentaire au titre des résultats à affecter pour 2016 au compte 110 de 173 768,03 €,
- décide que l'excédent de 86 764,08 € au titre des résultats 2018, est affecté en totalité à la réduction des charges d'exploitation 2020 repris lors de l'affectation 2021 des résultats 2020, compte 110.0 millésime 2018,
- décide de reporter le solde d'exécution de la section d'investissement d'un montant de 718 227,70 € au compte 001 "solde d'exécution de la section d'investissement reporté".

4/ Pour le budget annexe du Laboratoire départemental d'analyses, le Conseil Départemental constate que l'excédent global de clôture de gestion 2018 est de 21 925,95 €

- dont le solde d'exécution de la section d'investissement est excédentaire de 21 732,00 €
- dont le résultat excédentaire de la section de fonctionnement s'élève à 193,95 €.

Le Conseil Départemental :

- arrête le compte de gestion
- décide de reporter le solde d'exécution excédentaire de la section d'investissement d'un montant de 21 732,00 € en recette au compte 001 "Solde d'exécution de la section d'investissement reporté"
- décide de reporter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement d'un montant de 193,95 € en recette au compte 002 "Résultat de fonctionnement reporté".

5/ Pour le budget annexe du Vaisseau, le Conseil Départemental constate que l'excédent global de clôture de la gestion 2018 est de 57 687,34 €

- dont le solde d'exécution de la section d'investissement est excédentaire de 2 964,37 €
- dont le résultat excédentaire de la section de fonctionnement s'élève à 54 722,97 €.

Le Conseil Départemental :

- arrête le compte de gestion,
- décide de reporter le solde d'exécution excédentaire de la section d'investissement d'un montant de 2 964,37 € en recette au compte 001 "Solde d'exécution de la section d'investissement reporté"
- décide d'affecter le résultat cumulé excédentaire de la section de fonctionnement d'un montant de 54 722,97 € à hauteur de 10 575,13 € à la section d'investissement au compte 1068 "Excédents de fonctionnement capitalisés" et de reporter le solde à hauteur de 44 147,84 € en recette au compte 002 "Résultat de fonctionnement reporté"

6/ Pour le budget annexe du Parc Véhicules et Bacs Rhénans, le Conseil Départemental constate que l'excédent global de clôture de la gestion 2018 est de 2 943 312,29 €

- dont le solde d'exécution de la section d'investissement est excédentaire de 2 869 843,28 €
- dont le résultat excédentaire de la section de fonctionnement s'élève à 73 469,01 €.

Le Conseil Départemental :

- arrête le compte de gestion,
- décide de reporter le solde d'exécution excédentaire de la section d'investissement d'un montant de 2 869 843,28 € en recette au compte 001 "Solde d'exécution de la section d'investissement",
- décide de reporter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement d'un montant de 73 469,01 € en recette au compte 002 "Excédent de fonctionnement reporté".

7) Conformément à l'article L.3213-2 du C.G.C.T., le Conseil Départemental approuve le bilan des acquisitions et cessions réalisées en 2018 selon les annexes jointes à la présente délibération :

- bilan des acquisitions immobilières opérées dans le Bas-Rhin en 2018 pour un montant de 125 976,38 € ;
- bilan des cessions immobilières pour l'exercice 2018 pour un montant de 243 567,34 €.

Non participation au vote : Monsieur Frédéric BIERRY

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice Générale des Services

Adopté à l'unanimité



Delphine JOLY

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20190624-lmc1128935-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 03/07/19